

Terrier, Jean. “ Sur le caractère ‘composé’ du social: le concept de composition chez Durkheim et Mauss”, *Conceptos Históricos* 3 (4), pp. 110-135.

RESUMEN

Este artículo propone un análisis del concepto de composición en los escritos de los sociólogos franceses Émile Durkheim y Marcel Mauss. A pesar de que “composición”, así como los términos con los que está vinculado, no es central en la terminología de estos autores, un estudio de sus incidencias y de su función permite arrojar una nueva luz sobre su obra. Un estudio de tales características pone en evidencia, en primer lugar, que la noción de sociedad desarrollada por la escuela durkheimiana supone un conjunto articulado y abierto, y no una masa homogénea: toda sociedad, según Durkheim y Mauss, está compuesta por subgrupos; toda sociedad es una “sociedad de sociedades”. En segundo lugar, dicho estudio vuelve visible la posición adoptada por los durkheimianos en el debate, importante por aquel entonces, sobre el origen y el desarrollo de las sociedades europeas. Sobre este tema, Mauss, bajo la inspiración de Durkheim, dedicó un análisis profundo a la forma en la que las sociedades se transforman: es esencial que la sociología tome en cuenta no solamente los cambios endógenos (densificación, diferenciación, etc.), sino también las modificaciones inducidas por las relaciones y las articulaciones con otras sociedades –estas relaciones, frecuentemente conflictivas, pueden desembocar en composiciones que van de la alianza efímera a la fusión completa–.

Palabras clave: *Émile Durkheim, Marcel Mauss, sociología, estructura social, cambio social, composición, alianza.*

ABSTRACT

This article puts forward an analysis of the concept of composition in the writings of French sociologists Émile Durkheim and Marcel Mauss. Despite the fact that “composition”, just like the terms that are linked to it, is not the central one in the terminology of those authors, a study of its occurrences and its functions allows to throw a new light upon their work. Such a study shows, in the first place, that the notion of society developed by the Durkheimian school supposes an articulated and open ensemble, not a homogeneous mass: every society, according to Durkheim and Mauss, is formed by subgroups; every society is a “society of societies”. In the second place, such a study turns visible the position adopted by the Durkheimians during the debate –one that was important back in their time– on the origin and the development of the European societies. On this issue, Mauss, under the inspiration of Durkheim, carried out a profound analysis to the way in which societies get transformed: it is essential that sociology takes into account not only the endogenous changes (densification, differentiation, etc.), but also the modifications produced by the relations and articulations with other societies –these relations, which are frequently affected by conflict, lead into compositions that may go from ephemeral alliance to complete fusion–.

Key words: *Émile Durkheim, Marcel Mauss, Sociology, Social structure, Social change, Composition, Alliance.*

Recibido el 06/05/17. Aceptado para su publicación el 04/07/17.

Sur le caractère “composé” du social

Le concept de composition chez Durkheim et Mauss

Jean Terrier

jean.terrier2@uzh.ch

Université de Zurich, Suisse



1. Introduction

En 2013 a paru sous ma direction et celle de Marcel Fournier *La nation*, un important inédit du sociologue et anthropologue français Marcel Mauss, neveu du fondateur de la sociologie en France, Émile Durkheim. Important, ce texte l'est par son ampleur, avec presque exactement 400 pages. Mais plus encore, il l'est par son contenu: *La nation* est, avec les *Leçons de sociologie* de Durkheim, le document le plus complet sur la conception du politique des membres de l'école durkheimienne –et en particulier du politique dans la société *moderne*–.

Dans cet article, je présenterai la genèse et les caractéristiques des sociétés modernes selon Durkheim et Mauss en prenant comme fil conducteur un concept particulier, celui de *composition*. Il est évident que dans l'œuvre de Durkheim et Mauss ce terme, au niveau tant quantitatif que qualitatif, n'est pas le plus important. D'ailleurs ces auteurs, la plupart du temps, font du verbe “composer” et du substantif “composition” un usage non technique. Il n'en reste pas moins, comme cette étude espère le montrer, qu'une analyse des occurrences de ces mots chez Durkheim et Mauss a une forte valeur heuristique: d'une part elle permet de faire voir que la vision de la société développée par l'école durkheimienne est celle, non pas d'une masse homogène, mais d'un tout ouvert de parties articulées; d'autre part elle permet d'identifier une position originale dans un débat important qui avait court dans le

champ intellectuel de l'époque: le débat concernant l'origine des sociétés européennes contemporaines, et de la France en particulier. Au seuil de ce travail, j'ajoute que je proposerai ici non pas une étude complète, mais un premier défrichage du terrain conceptuel.

Durkheim et Mauss utilisent le terme de composition, ainsi que ceux qui lui sont apparentés ("composé", "composite", etc.), dans deux sens différents. 1) Dans une perspective synchronique, ils s'intéressent à la composition comme structure interne de la société. Leur conviction est que toute société, de la plus simple à la plus complexe, n'est jamais complètement homogène: on peut toujours y observer des éléments, qui sont ses composantes. C'est ce qui les distingue de toute une tradition, très présente en philosophie politique notamment, que fascine l'idée d'homogénéisation complète de la société. On peut ajouter que l'analyse précise des rapports réciproques qu'entretiennent les parties composantes est au cœur d'une démarche essentielle à la sociologie: la détermination des types sociaux. 2) Par ailleurs Durkheim et Mauss mènent, dans une perspective diachronique, une réflexion sur l'émergence des entités sociales par le biais d'une articulation des groupes les uns aux autres, et de leur intégration successive. Les deux sens sont liés car l'une des explications de la nature composée des sociétés est d'ordre historique: les composantes sont, entre autres, les vestiges de sociétés auparavant autonomes, et maintenant intégrées dans une société plus vaste. Contrairement à une idée commune, qui se représente les sociétés comme le résultat d'une différenciation progressive à partir d'un noyau commun (sur le modèle de la transformation de la société romaine en cultures, puis nations distinctes), Durkheim et Mauss mettent en lumière le phénomène de composition de la société par agrégation, articulation, alliance entre entités sociales séparées. Selon une formule de Mauss, les sociétés sont prises dans "flux perpétuel".¹ Nous verrons en particulier l'usage politique que l'anthropologue a voulu faire de cette idée.

2. La question de la composition interne des sociétés

2.1. Caractère composé des sociétés; pathologie de l'homogénéité

Selon Durkheim et Mauss, toute société "normale" est composée au sens où, bien loin d'être parfaitement homogène, elle contient toujours une variété de milieux. Dans les *Règles de la méthode*, Durkheim a affirmé que "les sociétés sont composées de parties ajoutées les unes aux autres. (...) On sait (...) que ces parties constitutives dont est formée toute société

¹ Voir Marcel Mauss. *La nation*. Paris, Presses Universitaires de France, 2013, p. 179.

sont des sociétés plus simples qu'elles".² Dans les *Leçons de sociologie*, Durkheim définit la société politique (c'est-à-dire la grande société englobante, par opposition aux petites sociétés, segments et associations locales) de la manière suivante: "il s'agit d'une société formée par la réunion d'un nombre plus ou moins considérable de groupes sociaux secondaires, soumis à une même autorité, qui ne ressortit elle-même à aucune autre autorité supérieure régulièrement constituée".³ De son côté Mauss, dans ses cours reproduits dans le *Manuel d'ethnographie*, a professé que "[l]a société se compose toujours de sous-groupes: tribus, clans, phratries. Chacun de ces groupes doit former l'objet d'une étude".⁴ En d'autres termes, toute "société est composée d'elle-même, de sous-groupes et d'individus".⁵

Durkheim et Mauss insistent donc sur l'existence, dans toute société, de niveaux sociaux intermédiaires, situés entre l'individu et la société englobante: il s'agit de groupes qui peuvent être de nature familiale, religieuse, linguistique, ou encore professionnelle (corporations, corps de métiers, etc.). Si l'on adopte une notion assez large de société – la société, selon la formulation de Durkheim,⁶ étant "tout agrégat d'individus, qui sont en contact continu" –, on peut exprimer ces idées en disant que toute société est une société de sociétés.

La seule exception à cette dernière règle est ce que Durkheim appelle la *horde*: un petit groupe familial très simple (c'est-à-dire *non composé*), dont l'agrégation a pu, dans des temps qui échappent à l'analyse tant historique que sociologique, donner naissance aux premiers clans. Durkheim présente ce type social, qui n'a jamais été observé sous sa forme détachée, comme un postulat théorique qui permet de "supposer qu'il y a eu des sociétés d'abord plus simples qui se réduisaient à la horde proprement dite"; pour cette raison, cette dernière peut hypothétiquement être vue comme "la souche dont sont sorties toutes les espèces sociales".⁷

Selon ces deux auteurs, le caractère composé d'une société contribue, d'une manière qui n'est paradoxale qu'en apparence, à l'intégration sociale. En effet, l'existence de sous-groupes au sein de la société fait appartenir les individus à des milieux spécifiques où la

2 Émile Durkheim. *Les règles de la méthode sociologique*. Paris, Presses Universitaires de France, [1895] 2007, pp. 80-81.

3 Émile Durkheim. *Leçons de sociologie. Physique des mœurs et du droit. Cours dispensés entre 1890 et 1900*. Paris, Presses Universitaires de France, [1950] 1997, pp. 81-82.

4 Marcel Mauss. *Manuel d'ethnographie*. Paris, Payot, 1967, pp. 20-21.

5 Marcel Mauss. *Manuel d'ethnographie...*, p. 141.

6 Voir Émile Durkheim. *De la division du travail social*. Paris, Presses Universitaires de France, [1893] 1994, p. 250.

7 Émile Durkheim. *Les règles de la méthode...*, p. 83.

socialité est plus dense, et où la présence de la collectivité se fait ainsi mieux sentir. On peut mentionner à titre d'exemple les réflexions de Durkheim dans la *Division du travail social*: il y explique que la représentation de la société moderne dans l'esprit de ses membres est trop "abstraite, vague et (...) intermittente" pour favoriser la cohésion sociale; il est donc souhaitable qu'un groupe intermédiaire, lui-même symbole de la société, soit l'objet de l'identification et de l'affection de l'individu.⁸ Selon Durkheim les collectifs de travail, "vecteur d'impression vives, concrètes", et au-delà les associations professionnelles de travailleurs, peuvent jouer ce rôle: être à la fois symbolisation et transmission de la société.

D'un autre côté, il est essentiel que les milieux ne se transforment pas en communautés distinctes, soustraites à l'influence de la société d'ensemble: ceci mettrait en péril les grandes dynamiques sociales de coopération que sont, au niveau économique, la division du travail et, au niveau politique, l'effort collectif d'établissement des règles obligatoires pour tous les milieux. Entre ce que l'on appellerait aujourd'hui le centralisme et le communautarisme,⁹ il y a donc un fragile équilibre à trouver. Dans les *Leçons de sociologie*, Durkheim explique que si les groupes sont trop forts, les individus perdent leur autonomie et leurs droits, qu'il revient à l'État de protéger.¹⁰ Mais si le pouvoir central n'est pas "contrebalancé" par l'action des groupes, alors il pourrait lui-même devenir despotique: dans la formulation de la préface à la deuxième édition de la *Division du travail*, "[u]ne société composée d'une poussière infinie d'individus inorganisés, qu'un État hypertrophié s'efforce d'enserrer et de retenir, constitue une véritable monstruosité sociologique".¹¹

Durkheim et Mauss pensent que la France, au début du 20^e siècle, n'a pas encore trouvé le juste équilibre: l'État y est trop puissant, et les groupes devraient donc être renforcés. Mauss écrit dans *La nation*:

Cette intégration est telle, dans les nations d'un type naturellement achevé, qu'il n'existe pour ainsi dire pas d'intermédiaire entre la nation et le citoyen, que toute espèce de sous-groupe a pour ainsi dire disparu, que la toute-puissance de

8 Émile Durkheim. *De la division du travail social...*, p. 352.

9 Voir Cécile Laborde. "The Culture(s) of the Republic: Nationalism and Multiculturalism in French Republican Thought", *Political Theory*, Vol. 29, N° 5, 2001, pp. 716-735.

10 Voir Émile Durkheim. *Leçons de sociologie...*, pp. 96-97; voir aussi Hans-Peter Müller. *Wertkrise und Gesellschaftsreform: Emile Durkheims Schriften zur Politik*. Stuttgart, F. Enke Verlag, 1983 et Jean Terrier. "Pluralité et unité chez Emile Durkheim. Sur le rapport entre pluralisme et pensée sociale", *Revue internationale de philosophie*, Vol. 279, N° 1, 2017, pp. 181-199.

11 Émile Durkheim. *De la division du travail social...*, p. xxxii.

l'individu dans la société et de la société sur l'individu s'exerçant sans frein et sans rouage, a quelque chose de dérégulé, et que la question se pose de la reconstitution des sous-groupes, sous une autre forme que le clan ou gouvernement local souverain, mais enfin celle d'un sectionnement.¹²

Cette remarque est révélatrice, car Mauss y exprime l'idée que dans la société moderne l'existence des sous-groupes devrait être non pas combattue, mais au contraire favorisée, aussi longtemps toutefois qu'ils ne revendiquent pas le rôle politique qui échoit à l'État (aussi longtemps, dans la formulation de Mauss, qu'ils ne prennent pas la forme d'un "gouvernement local souverain"). Pour mieux comprendre cette idée, il faut introduire quelques notions supplémentaires concernant les types de sous-groupes composant la société.

2.2. Types de sous-groupes sociaux: Durkheim

Le chapitre IV des *Règles de la méthode sociologique*, "Règles relatives à la constitution des types sociaux", est essentiel pour le propos qui nous occupe ici. Dans ces quelques pages, Durkheim décrit l'attention à la nature composée des sociétés comme la caractéristique première de l'approche sociologique –à la différence, ajoute-t-il de manière quelque peu polémique, tant de l'histoire, qui prend la société comme un tout compact, que de la philosophie, qui ne s'intéresse qu'à l'humanité dans son ensemble–. Prenant comme point de départ le caractère composé de la société, que nous avons abordé dans la section précédente, Durkheim avance que la sociologie a pour tâches primordiales, premièrement, la détermination des "éléments composants" chaque société (leur nature et leur nombre); deuxièmement, l'analyse de leur "mode de combinaison" (Durkheim, 2007, 80).¹³ Sur cette base, des "types sociaux" peuvent être distingués.

Concernant la nature des "sous-groupes" ou "segments" sociaux, Durkheim propose de distinguer entre deux formes. Tout d'abord, les *groupes segmentaires*. Il s'agit de groupes basés souvent, mais pas nécessairement, sur la parenté: phratries, clans, tribus, etc. Leurs deux principales caractéristiques sont 1) d'être dans une large mesure *autarciques* du point de vue économique, et 2) d'exercer une fonction *politique*, au sens large de direction de la vie du sous-groupe: comme l'écrit Durkheim, le clan est "l'unité politique fondamentale; les chefs de clans sont les seules autorités sociales. On pourrait donc aussi qualifier cette organisation de politico-familiale".¹⁴ De la même manière, Mauss parle lui aussi de

12 Marcel Mauss. *La nation...*, p. 90.

13 Émile Durkheim. *Les règles de la méthode...*, p. 80.

14 Émile Durkheim. *De la division du travail social...*, p. 151; voir aussi Émile Durkheim. *Les*

“groupes politico-familiaux”¹⁵ pour désigner les cas où l’“unité politique” se situe au niveau de la famille élargie.¹⁶

De tels groupes segmentaires sont typiques de ce que Durkheim appelle, dans la *Division du travail*, les *sociétés à solidarité mécanique* (qui ont été appelées “simples”, “primitives”, “traditionnelles”, ou encore “pré-modernes”). Dans la forme pure de telles sociétés, l'économique et le politique sont confinés au niveau des sous-groupes, et il n'y a que peu d'institutions intersegmentaires. Durkheim résume ces éléments de la manière suivante:

Nous disons de ces sociétés qu'elles sont segmentaires, pour indiquer qu'elles sont formées par la répétition d'agrégats semblables entre eux, analogues aux anneaux de l'annelé, et de cet agrégat élémentaire qu'il est un clan, parce que ce mot en exprime bien la nature mixte, à la fois familiale et politique. C'est une famille, en ce sens que tous les membres qui le composent se considèrent comme parents les uns des autres, et qu'en fait ils sont, pour la plupart, consanguins.¹⁷

Quant au milieu que forme la société d'ensemble, et qui relie tous les sous-groupes, il n'est qu'un contexte commun assez lâche de culture, de religion et de langue, une “communauté morale”.¹⁸ Une des conséquences d'un tel arrangement social est la facilité avec laquelle les groupes peuvent quitter la société: ils pourraient être retranchés du tout sans que celui-ci n'en soit affecté dans son équilibre général. Il n'y a qu'une identification faible des individus à l'ensemble, et une circulation lente des informations d'une partie à l'autre de l'espace social: Mauss écrit qu'avant les nations une société pouvait être conquise par une autre sans que certains de ses sous-groupes ne le perçoivent.¹⁹

Venons-en maintenant aux *sociétés à solidarité organique* (modernes): elles sont toujours composées de groupes. Mais ces groupes ont changé de nature. Bien loin d'être chacun autosuffisant, ils sont maintenant devenus fortement dépendants les uns des autres à la suite du processus

règles de la méthode..., p. 83.

15 Voir Marcel Mauss. *La nation...*, p. 79.

16 Voir Marcel Mauss. *Manuel d'ethnographie...*, p. 153.

17 Émile Durkheim. *De la division du travail social...*, pp. 150-151. On notera, dans cette citation, l'une des spécificités de la réflexion de Durkheim: tout en décrivant le caractère indépendant des segments, il souligne leur similitude fondamentale. Malgré la segmentation, Durkheim postule l'existence de “croyances et des sentiments communs” dans la conscience de tous les individus de la société: la conscience collective de la société, comme le formule Durkheim, s'impose partout (voir Émile Durkheim. *De la division du travail social...*, p. 46). Quant à Mauss, il donne moins d'importance à l'existence de similitudes, voire d'une espèce d'unité mentale, dans les sociétés pré-modernes. Je reviendrai sur ce point en conclusion

18 Émile Durkheim. *Les règles de la méthode...*, p. 85.

19 Sur tout ceci voir Marcel Mauss. *La nation...*, pp. 80-81.

de division du travail, lui-même causé par ce que Durkheim nomme la "densification sociale". Dans les sociétés modernes, la production de chaque bien ou service est le résultat d'une collaboration impliquant des chaînes d'individus se chiffrant en milliers. Le travail est réparti entre tous les groupes répandus sur le territoire social; aussi se rapprochent-ils, car chacun devient essentiel à l'ensemble. Comme l'écrit Durkheim,

L'accroissement de la division du travail est donc dû à ce fait que les segments sociaux perdent de leur individualité, que les cloisons qui les séparent deviennent plus perméables, en un mot qu'il s'effectue entre eux une coalescence qui rend la matière sociale libre pour entrer dans des combinaisons nouvelles.²⁰

Les sous-groupes par rapport à la société, de même que les individus par rapport aux sous-groupes, sont devenus les "organes d'un organisme".²¹ Les sociétés modernes sont *intégrées* car la segmentation y a diminué, la mobilité s'y est accrue, la conscience individuelle de l'appartenance au tout y est plus forte: chaque individu "dépend des parties qui composent la société",²² car toutes les parties de la société sont dépendantes les unes des autres. À noter que cette "intégration" ne signifie pas "homogénéisation", et ce pour deux raisons: premièrement, comme nous le verrons plus bas, la société, de par la présence de divers sous-groupes, conserve une nature composée; deuxièmement les individus eux-mêmes, devenus plus autonomes, se diversifient.²³

Par ailleurs, les sous-groupes perdent leur rôle politique au profit de l'État central.²⁴ C'est que la collaboration en régime de division du travail requiert un dépassement progressif des spécificités régionales, et plus généralement une uniformisation des modes de régulation sociale. Ceci induit des transformations à plusieurs niveaux. Tout d'abord, au niveau *politico-juridique*: le pouvoir se centralise et se stabilise; par ailleurs on observe, serait-on tenté d'ajouter avec Weber, "une formalisation" et une "juridicisation" du pouvoir. C'est le passage, dans le vocabulaire d'*Économie et société*, de la "convention" sanctionnée de manière diffuse au "droit" spécialisé.²⁵ Ensuite, on constate l'émergence d'une forme d'*unité économique*, avec notamment une disparition des barrières douanières, une unification monétaire, une standardisation des poids et mesures, etc. Enfin se produit une *unification morale*: concrètement, la

20 Émile Durkheim. *De la division du travail social...*, p. 237.

21 Voir Émile Durkheim. *De la division du travail social...*, p. 207.

22 Émile Durkheim. *De la division du travail social...*, p. 99.

23 Voir Émile Durkheim. *De la division du travail social...*, p. 101.

24 Voir Émile Durkheim. *De la division du travail social...*, pp. 201-202.

25 Voir Max Weber. *Wirtschaft und Gesellschaft. Grundriss der verstehenden Soziologie*. Tübingen, J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), [1922] 1972, pp. 17-18.

naissance de valeurs et idéaux communs à toute la société.²⁶ Alors que la société pré-moderne a pour spécificité la combinaison d'une forte segmentation sociale et d'une identité des consciences individuelles, la société moderne connaît à l'inverse un phénomène d'unification institutionnelle accompagnée d'une singularisation croissante de la pensée et de l'action des individus, dont le déclencheur n'est autre que leur détachement progressif par rapport au milieu d'origine.

Quels sont précisément ces groupes qui composent la société moderne? Certains d'entre eux sont nés avec la modernité, comme la plupart des catégories socio-professionnelles ainsi que les groupes associatifs à visée englobante (syndicats, coopératives, partis politiques, etc.). D'autres sont d'anciens groupes segmentaires qui demeurent à l'état de "vestige" dans la modernité. Car comme l'écrit Durkheim les sous-groupes d'une entité intégrée "reproduisent autant que possible les formes de l'arrangement naturel qui avait précédé. Ce sont autant de sociétés anciennes qui se maintiennent sous cette forme".²⁷ C'est pourquoi "[o]n retrouve chez les peuples les plus avancés des traces de l'organisation sociale la plus primitive".²⁸ Durkheim mentionne l'exemple des tribus romaines encore présentes sous l'empire, ainsi que celui des tribus de la nation juive. Plus proche de nous, on peut penser aux aristocraties européennes, qui ont perdu dans la plupart des pays leur rôle politique, mais demeurent à l'état de réalités culturelles souvent vagues.

J'ai indiqué plus haut que selon Durkheim la sociologie doit analyser les sous-groupes composant la société du point de vue de la nature et du nombre. Je viens de détailler les deux types de groupes possibles, segmentaires ou organiques. Concernant maintenant le nombre, Durkheim esquisse dans les *Règles de la méthode* une classification des sociétés en fonction du caractère plus ou moins complexe de leur composition.²⁹ Lorsque des hordes se rassemblent, on a une société faite de clans juxtaposés que Durkheim appelle "*société polysegmentaire simple*", à trois niveaux (individus, clan, société). Lorsqu'une telle société s'articule ou s'allie à une autre du même type apparaît la "*société polysegmentaire simplement composée*" (quatre niveaux: individu, clan, tribu, société). Enfin Durkheim envisage la société "*société polysegmentaire doublement composée*" à cinq niveaux (individu, clan, tribu, cité, société).

26 On observera néanmoins que l'uniformisation culturelle ou religieuse ne se retrouve pas dans tous les contextes: Mauss donne l'exemple de la Suisse et de la Belgique, qui sont clairement intégrées alors que de fortes différences de langue et de religion y perdurent (voir Marcel Mauss. *La nation...*, p. 114).

27 Émile Durkheim. *Leçons de sociologie...*, pp. 242-243.

28 Émile Durkheim. *Leçons de sociologie...*, p. 243.

29 Voir Émile Durkheim. *Les règles de la méthode...*, p. 84.

Finalement, il faut encore mentionner la troisième question, celle du “mode de combinaison”, que Durkheim appelle aussi “mode de composition”.³⁰ Comme nous venons de le voir, le nombre est important, mais n’est pas tout: c’est surtout pour les “sociétés inférieures” qu’il peut être érigé en critère de classification.³¹ Pour distinguer les sociétés traditionnelles des sociétés modernes, ce qui est décisif c’est le type de rapport entre les groupes: dans les premières les groupes sont isolés les uns des autres sur le plan horizontal (autarciques); dans les deuxièmes, les rapports sont tant verticaux qu’horizontaux, si bien que tous les groupes se trouvent “entraînés dans la vie générale”, jusqu’à ce que se produise une “coalescence complète de ces segments”.³² Par cette expression, Durkheim désigne une situation où la “composition originelle de la société n’affecte plus son organisation administrative et politique” –en d’autres termes où les sous-groupes, comme indiqué plus haut, ont perdu leur rôle politique–.³³

2.3. La composition des empires et des nations: Mauss

Dans *La nation*, Mauss déclare reprendre à son compte les analyses de Durkheim, et notamment le critère de l’intégration, pour classer les sociétés. Je ne rentre pas ici dans les détails de son analyse, qui se recoupe avec celle de Durkheim sur les points principaux. Je fais simplement remarquer que Mauss se distancie explicitement de Durkheim en proposant une distinction entre deux types de sociétés intégrées. Mauss désigne du terme d’*empires* les entités plus vastes et plus resserrées que les grandes “sociétés polysegmentaires doublement composées”, mais non encore complètement intégrées (Mauss parle d’une “intégration diffuse”).³⁴ Dans les empires, il y a certes des institutions politiques au niveau de l’ensemble, mais elles n’en sont pour ainsi dire pas l’émanation: elles sont comme surajoutées. En effet, d’une part elles ne sont pas établies, la plupart du temps, par les parties composantes elles-mêmes, par exemple à travers une procédure d’élection ou de tirage au sort; d’autre part la majeure partie des membres ne s’identifient pas au pouvoir, ou sont indifférents à son égard: c’est que l’impact des empires sur la vie quotidienne, en particulier au niveau économique, est ténu. Il y a une certaine persistance de la segmentation, qui fait que la forme politique d’ensemble n’est pas un enjeu majeur. Mauss exprime ceci en décrivant

30 Voir Émile Durkheim. *Les règles de la méthode...*, p. 85.

31 Voir Émile Durkheim. *Les règles de la méthode...*, p. 85.

32 Voir Émile Durkheim. *Les règles de la méthode...*, p. 85.

33 Voir Émile Durkheim. *Les règles de la méthode...*, pp. 85-86.

34 Voir Marcel Mauss. *La nation...*, p. 83.

le pouvoir central comme “extrinsèque” à la société.³⁵ Pour décrire la configuration d'ensemble de telles entités sociales, Mauss utilise le terme “composite”,³⁶ qu'il faut donc appliquer à une forme *particulière* de composition, où les parties sont à la fois différentes les unes des autres, peu interdépendantes, et peu politiques.

Avec d'une part l'accroissement de *l'interdépendance des parties*, qui cause également un resserrement de l'ensemble du tissu social, et de l'autre *l'intégration à la société du “pouvoir stable, permanent”* apparaît selon Mauss un nouveau type social: *la nation*. Celle-ci est définie comme “une société matériellement et moralement intégrée, à pouvoir central stable, permanent, à frontières déterminées, à relative unité morale, mentale et culturelle des habitants qui adhèrent consciemment à l'État et à ses lois”.³⁷ La notion la plus révélatrice, peut-être, de cette citation est celle d'adhésion consciente. Au lieu de l'indifférence politique caractérisant les empires, les habitants des nations s'identifient à la société politique et se reconnaissent dans les lois. On peut faire remarquer que cette nouvelle attitude mentale et morale n'est pas le fruit d'une simple décision ou réflexion: elle résulte de nouvelles expériences pratiques. En effet, les transformations de la composition sociale (interdépendance croissante entre les groupes, centralisation des institutions sociales, unification des standards sociaux) ouvrent un espace nouveau à l'expérience des individus. En particulier le sentiment social, c'est-à-dire la conscience qu'a chaque individu d'appartenir à un tout interdépendant et sa tendance à s'y identifier, naît dans le creuset d'expériences sensibles (mobilité géographique, expérience de la grande ville; participation aux célébrations politiques, etc.). Cet accent mis sur la genèse des représentations dans l'expérience concrète, sensible, est typique de la tradition durkheimienne.

Mauss caractérise précisément les différents types de représentations sociales qui, catalysées par l'expérience, accompagnent l'intégration moderne. 1) Dans les sociétés nationales démocratiques, où le pouvoir central est devenu intrinsèque, c'est-à-dire émanation de l'ensemble social lui-même, se répand la représentation d'une appartenance politique et économique à la totalité sociale. Ce qui lie les citoyens, c'est d'une part le fait qu'ils “adhèrent consciemment à l'État et à ses lois”,³⁸ et de l'autre le fait qu'ils se savent tous participer à cette grande œuvre, partiellement compétitive et partiellement collaborative, qu'est la division du travail

35 Voir Marcel Mauss. *La nation...*, p. 84.

36 Voir Marcel Mauss. *La nation...*, pp. 81, 83, 85, 110. Quant à Durkheim, il utilise souvent dans ce contexte le terme d'“agrégat” (voir Émile Durkheim. *De la division du travail social...*, pp. 58, 72, 121, etc.), auquel Mauss recourt peu.

37 Marcel Mauss. *La nation...*, p. 84.

38 Marcel Mauss. *La nation...*, p. 84.

moderne. Ceci est le fondement d'une "relative unité mentale, morale et culturelle des habitants".³⁹ 2) Dans d'autres nations se perpétuent des États autoritaires, car soustraits aux mécanismes démocratiques de décision populaire. Nombre de ces États, au 19^e siècle, ont cherché à se procurer une apparence de légitimité démocratique en déclarant le pouvoir incarnation d'un substrat culturel national réifié. La légitimité du pouvoir repose ici non pas sur la religion ou sur la grandeur personnelle du monarque, mais sur sa capacité supposée à représenter la nation toute entière. Ces efforts, notamment en Allemagne ou Russie, ont pu être couronnés d'un relatif succès et donner ainsi naissance à des représentations collectives de type nationaliste. Mauss parle de la manière dont une nation peut avoir "le fétichisme de sa littérature, de sa plastique, de sa science, de sa technique, de sa morale, de sa tradition, de son caractère en un mot", et comment elle peut tomber dans l'"illusion d'être la première du monde".⁴⁰ Selon Mauss cependant il s'agit là d'une perversion de l'idéal national, car ce dernier doit être avant tout politique, et non culturel ou ethnique.

Dans la vision de l'histoire de Mauss, le politique suit une parabole: diffus et informel dans les groupes de chasseurs-cueilleurs et dans les petites sociétés agricoles, il quitte progressivement le terrain des relations sociales ordinaires pour se spécialiser sous la forme d'un appareil de contrainte séparé, mal relié à la société, et accaparé le plus souvent par des intérêts privés de type dynastique ou aristocratique. C'est le moment de l'*empire*, dont l'absolutisme est une des formes typiques. À partir de ce moment, avec la construction des nations, le politique est progressivement réintégré à la société. L'élément essentiel est ici ce que Norbert Elias a appelé la "socialisation" du pouvoir: le monopole privé sur l'État disparaît et à sa place s'installe le contrôle par des couches sociales de plus en plus vastes.⁴¹ Cette socialisation prend la forme non seulement d'un changement du personnel de l'État, maintenant recruté plus largement, mais aussi d'une conscience politique nouvelle, que Mauss appelle, nous l'avons vu, l'*adhésion* à l'État et aux lois, et enfin d'une participation politique citoyenne accrue, qui équivaut à une re-politisation du social. Ces éléments peuvent se résumer en invoquant les notions de *compacité* du social et de relative *immédiateté* du politique dans les formes d'organisation de type national: les citoyens s'informent des événements politiques, économiques, culturels et y réagissent directement.

39 Marcel Mauss. *La nation...*, p. 84.

40 Marcel Mauss. *La nation...*, p. 107.

41 Voir Norbert Elias. *Über den Prozess der Zivilisation: Soziogenetische und psychogenetische Untersuchungen*. 2 vols. Francfort/Main, Suhrkamp, 1976.

On notera que cette compacité et cette immédiateté sont plus difficiles à atteindre au niveau mondial: quoique Mauss théorise l'existence d'une "opinion publique de l'humanité" qui "s'élève et sent ce qui arrive dans tout le monde et réagit",⁴² il n'en reste pas moins que, pour permettre l'exercice de la souveraineté populaire, l'intensité des sentiments de solidarité et le degré de connaissance des positions et intérêts en présence doivent être beaucoup plus élevés que ce permettrait le niveau mondial. Ce que Mauss envisage, c'est donc à la fois 1) une *séparation* des peuples par l'abandon de la forme impériale et de ses mélanges composites, 2) suivie de leur *rapprochement*, facilité par leur adoption d'une même organisation politique, nationale et démocratique.

En résumé, on voit donc que selon Durkheim et Mauss les transformations sociales d'envergure peuvent souvent s'entendre, selon la formule de Durkheim, comme un changement du "mode de composition" de la société: les groupes changent du point de vue du type, du point de vue du nombre, et du point de vue des rapports qu'ils entretiennent entre eux. Dans la *Division du travail social* Durkheim analyse en particulier la "fusion" progressive de segments sociaux.⁴³ Mauss, dans *La nation*, décrit le phénomène d'intégration qui accompagne la modernisation politique et sociale. Dans ce processus, les composantes de la société ne peuvent plus demeurer simplement juxtaposées. Par conséquent elles se lient plus étroitement les unes aux autres, comme dans le cas de l'unification allemande ou italienne⁴⁴ ou de la fédéralisation de la Suisse.⁴⁵ Dans d'autres cas, que je discuterai un peu plus longuement ci-dessous, elles se détachent pour devenir à leur tour des sociétés complètes, comme dans le cas des sécessions nationales ou coloniales.⁴⁶

3. Constitution des sociétés par composition

Nous venons de voir que pour Durkheim et Mauss l'analyse de la *composition sociale*, c'est-à-dire l'analyse des groupes internes à la société, de leurs rapports et de leur rôle, est essentielle à la démarche sociologique. Cette analyse doit se faire tant dans la dimension synchronique que

42 Voir Marcel Mauss. *La nation...*, p. 160.

43 Voir Émile Durkheim. *De la division du travail social...*, pp. 241, 361. Le terme de fusion, très évocateur à coup sûr, ne doit pas faire oublier que le résultat n'est pas une totalité homogène.

44 Voir Marcel Mauss. *La nation...*, pp. 88, 92, 95.

45 Voir Marcel Mauss. *La nation...*, p. 259.

46 Voir Marcel Mauss. *La nation...*, pp. 70, 88.

dans la dimension diachronique, puisque l'observation d'un changement du mode de composition sociale et de la relation entre les composantes sociales est le signe d'une transformation sociale d'envergure.

3.1. Croissance linéaire et composition: deux visions du développement social

Le thème que j'aborde maintenant est celui de l'émergence, ou de la "formation",⁴⁷ des sociétés elles-mêmes à partir d'éléments d'autres sociétés:⁴⁸ il s'agit ici de ce que certains anthropologues et historiens ont appelé l'"ethnogenèse".⁴⁹ On parlera dans ce contexte de composition sociale non pas au sens des rapports entre groupes à l'intérieur d'une société, mais au sens d'une articulation et d'une combinaison de sociétés *différentes*, ou de parties d'entre elles. C'est la question explicitement évoquée par Durkheim lorsqu'il parle de la constitution d'une société par "réunion de hordes".⁵⁰ Si, comme l'indique Mauss, une société est une entité sociale qui porte un nom propre,⁵¹ alors on peut se demander, pour toute entité nommée, comment elle s'est constituée historiquement. Prenons l'exemple de l'entité nommée France. À droite ou à gauche, de Boulainvilliers, qui décrivait au 18^e siècle la France comme agrégat de Francs et de Gaulois,⁵² à Renan et même Barrès (la France n'est pas "race", mais "nation", "c'est-à-dire une collectivité de formation politique",⁵³ c'est un lieu commun que d'affirmer, dans le champ intellectuel français de l'époque, que la France est le résultat d'une agrégation ou composition. L'une des tâches que se donnent Durkheim et Mauss, c'est de systématiser cette idée vague en la passant au crible du raisonnement sociologique: aussi s'agira-t-il d'expliquer comment et pourquoi "les peuples de langue française fusionnèrent graduellement" et plus généralement de théoriser les "fusions [qui sont] à l'origine de la plupart des grandes nations modernes".⁵⁴

47 Voir Marcel Mauss. *La nation...*, p. 179.

48 Dans une perspective de sciences sociales, il est évident que toute société, au moment de sa constitution, utilise d'autres sociétés comme matière première: l'hypothèse alternative, intenable pour les sciences sociales, serait celle, contractualiste, d'une réunion volontaire d'individus isolés.

49 Voir Patrick J Geary. *The Myth of Nations: The Medieval Origins of Europe*. Princeton, Princeton University Press, 2003 et James C. Scott. *The Art of Not Being Governed: An Anarchist History of Upland Southeast Asia*. New Haven, Yale University Press, 2011.

50 Voir Émile Durkheim. *Les règles de la méthode...*, p. 83.

51 Voir Marcel Mauss. *Manuel d'ethnographie...*, p. 23.

52 Voir Annelien De Dijn. *French Political Thought from Montesquieu to Tocqueville: Liberty in a Levelled Society?* Cambridge, Cambridge University Press, 2008, pp. 14-20.

53 Voir Maurice Barrès. *La terre et les morts: sur quelles réalités fonder la conscience française*. Paris, La patrie française, 1899, p. 7.

54 Voir Marcel Mauss. *La nation...*, p. 190.

L'alternative à l'analyse de la constitution des sociétés par composition ou fusion, c'est ce que Durkheim appelle la "théorie patriarcale", qui conçoit la société comme l'ensemble des personnes descendant en ligne plus ou moins directe d'un noyau social originel:

la société élémentaire dont seraient sorties les sociétés plus composées serait un groupe familial étendu, formé par tous les individus qu'unissent des liens de sang ou des liens d'adoption, et placé sous la direction du plus ancien ascendant mâle, le patriarche. Les sociétés dites politiques ne seraient que des familles agrandies.⁵⁵

Cette citation suggère que les sociétés existent de toute éternité, et qu'elles ne se transforment que par croissance démographique endogène, et jamais par expansion ou alliance. Une autre version, plus politique, de la même idée décrirait les sociétés comme autant de substances culturelles immuables. Par exemple Mauss, dans *La nation*, décrit en détail la théorie des "nationalités".⁵⁶ Ce concept désigne la société entendue comme *ethnos*: un ensemble de personnes liées les unes aux autres par une ascendance supposée commune, et possédant des traits psychologiques communs, autrement dit un caractère collectif. Dans cette vision, chacune des entités nationales possède une singularité culturelle permanente: des Gaulois à la Troisième République, de Herrmann à Bismarck, la France et l'Allemagne sont toujours demeurées elles-mêmes.⁵⁷

Durkheim et Mauss, à l'encontre de ces visions patriarcales et culturalistes, proposent une théorie des sociétés comme résultats de phénomènes contingents de *composition/décomposition d'entités*. Dans sa forme la plus simple, la théorie de la composition sociale postule que les entités sociales existantes sont le résultat d'agrégations de sociétés simples en sociétés plus complexes. Dans les *Leçons de sociologie*, Durkheim écrit que "[l]es sociétés politiques supérieures sont formées par l'agrégation lente des sociétés politiques inférieures".⁵⁸ Dans les *Règles de la méthode*, il mentionne brièvement de nombreux exemples, tels que la réunion des clans kabyles en tribus, ou encore la réunion des tribus romaines en cité.⁵⁹ À la différence de la vision décrite plus haut, il y aurait donc au principe plusieurs noyaux sociaux distincts, qui se sont ensuite liés les uns aux autres pour former des entités sociales de plus en plus vastes. Durkheim

55 Émile Durkheim. *Leçons de sociologie*..., p. 82.

56 Voir Marcel Mauss. *La nation*..., p. 52.

57 Voir Susanne Citron. *Le mythe national: l'histoire de France revisitée*. Paris, Éditions ouvrières, 1987 et Herfried Münkler. *Die Deutschen und ihre Mythen*. Reinbeck Bei Hamburg, Rowohlt, 2010.

58 Émile Durkheim. *Leçons de sociologie*..., p. 84.

59 Voir Émile Durkheim. *Les règles de la méthode*..., pp. 84-86.

utilise un vocabulaire varié pour décrire ces phénomènes de composition: il parle d'"assemblage", de "réunion", d'"association". Toutefois, aucune description détaillée n'est fournie. Il revient à Mauss, avec de sa sensibilité historique particulière, de s'être penché plus avant sur cette question.⁶⁰

3.2. Les formes élémentaires de la composition sociale selon Mauss

Dans *La nation* (et je me limiterai pour l'essentiel à ce texte dans ce qui suit), Mauss met cette question de la composition au centre de ses analyses. Une société, dans la définition de Mauss, c'est "un groupe social, généralement nommé par lui-même et par les autres, plus ou moins grand, mais toujours assez grand pour contenir des groupes secondaires dont le minimum est de deux, vivant ordinairement à une place déterminée, ayant une langue, une constitution et souvent une tradition qui lui sont propres".⁶¹ Dans cette définition, un terme particulièrement complexe est celui de constitution, que Mauss propose d'entendre comme "la traduction en règles morales de la structure qu'une société a et se donne".⁶² En d'autres termes, il ne faut pas penser ici à une codification juridique, mais à un règlement moral, c'est-à-dire une façon de poser comme obligatoire une certaine appréhension du juste et de l'injuste.⁶³ C'est d'une part au niveau morphologique du territoire et des liens matériels entre les groupes sociaux et de l'autre au niveau de cette constitution morale qu'il faut se placer pour analyser la manière dont non seulement, selon Mauss, se constituent les sociétés, mais encore comment elles peuvent se décomposer, se désintégrer.

Mauss, je l'ai déjà suggéré, rejette l'hypothèse pour ainsi dire "botanique" d'un développement des sociétés à partir d'un noyau original unique. Bien plutôt, il met au centre de sa réflexion la fusion entre entités distinctes et la scission des entités en entités nouvelles. Partons de l'existence de plusieurs petites sociétés ("tribus") sur un territoire peu étendu. Sont-elles complètement autarciques ou peut-on supposer qu'elles entretiennent, entre elles, des échanges? Mauss fait une distinction entre deux types: l'échange intrasocial, c'est-à-dire interne à une même entité sociale (notamment entre segments), et l'échange intersocial, qui se passe *entre* sociétés ou "tribus" différentes. Il ajoute ensuite à ceci une distinction entre la circulation des biens, d'une part, et la circulation des techniques, services et idées, de l'autre.

60 Voir Camille Tarot. *Sociologie et anthropologie de Marcel Mauss*. Paris, La Découverte, 2003, pp. 25-27.

61 Marcel Mauss. *Manuel d'ethnographie...*, p. 23; voir une formulation similaire dans Marcel Mauss. *La nation...*, p. 387.

62 Marcel Mauss. *La nation...*, p. 138.

63 Marcel Mauss. *Manuel d'ethnographie...*, p. 14.

Selon Mauss, tant dans les sociétés peu intégrées que dans les empires et nations, il y a toujours de l'échange intrasocial: c'est "le fait normal de la vie sociale interne", et c'est même lui qui la "constitue en grande partie".⁶⁴ Toutefois, Mauss précise que ce premier type d'échange, dans les sociétés simples à structure fragmentée, n'est pas sans difficulté, et que le nombre d'éléments échangés demeure limité. Concernant les échanges du deuxième type (intersociaux), Mauss opère pour les sociétés simples une séparation nette: l'échange de *biens*, en particulier de matières premières impérissables (tels que les métaux ou le sel), mais aussi d'artefacts techniques (outils, armes), est une constante de la vie sociale.⁶⁵ Comme l'écrit Mauss: "On sera peut-être étonné de notre assertion, mais nous ne connaissons pas de société si basse et si primitive, ou si ancienne qu'on se la peut figurer, qui ait été isolée des autres au point de ne pas commercer".⁶⁶ En revanche, les échanges réguliers d'une part des *personnes*, de l'autre des *éléments immatériels* de la vie sociale (techniques, concepts, idées, etc.), sont faibles dans les sociétés simples. Ce n'est qu'à mesure que les sociétés se complexifient que les flux d'échange intersociaux en viennent à toucher tous les aspects de la vie collective: non seulement la technique et l'économie, mais encore la science, l'art, et jusqu'à la religion.

À cause de leur caractère limité dans les sociétés simples ce n'est pas avec les échanges, notamment économiques, que commence le rapprochement des entités sociales. Sans trancher de manière définitive, Mauss suggère que ce sont les conflits militaires, motivés par les besoins soit d'accès aux ressources, soit de défense ou de sécurisation du territoire, qui sont la matrice paradoxale de l'émergence progressive des sociétés complexes. Comme l'écrit Mauss, "[I]es premiers pactes entre hommes ont été des pactes de paix civile, et de guerre étrangère".⁶⁷ À n'en pas douter, cette importance particulière de la guerre dans la pensée du Mauss de *La nation* doit être replacée dans son contexte historique, qui est celui de la fin du premier conflit mondial: j'y reviendrai plus bas.

1) Mais voyons d'abord comment l'anthropologue décrit les dynamiques d'alliance. Il faut ici distinguer entre deux cas. Premièrement, et le plus souvent, la formation d'une nouvelle entité sociale peut résulter d'une dynamique d'accord explicite visant à stabiliser une interdépendance militaire. Ces alliances peuvent résulter du besoin de coopération entre entités menacées par un "ennemi commun". Comme l'écrit Mauss,

64 Voir Marcel Mauss. *La nation...*, p. 126.

65 Voir Marcel Mauss. *La nation...*, p. 128.

66 Marcel Mauss. *La nation...*, p. 127.

67 Marcel Mauss. *La nation...*, pp. 180-181.

c'est "là l'origine de la Légion des Iroquois, comme de la Confédération suisse; des décapoles, des dodécapoles, des Ligues si nombreuses dans l'Antiquité, au Moyen Âge; des États-Unis".⁶⁸ D'autres fois, l'alliance résulte de l'épuisement de sociétés en guerre, dont les membres décident de cesser les hostilités: Mauss parle du:

besoin de tribus apparentées, de sociétés apparentées, de faire cesser la guerre entre elles, guerre qui apparaissait intestine, nuisible. Ces traités de trêve, de paix perpétuelle, d'opposition aux guerres privées, sont à l'origine de la Confédération latine, des diverses amphictyonies, ligues, groupes...⁶⁹

Deux séries de remarques s'imposent ici. Premièrement ce sont bien, au terme d'un processus long et complexe, de nouvelles sociétés au sens fort qui peuvent émerger des alliances militaires. Déjà Durkheim n'avait pas hésité, dans les *Règles de la méthode*, à qualifier la "confédération iroquoise" de société à part entière⁷⁰ –fût-ce au sens large, déjà évoqué plus haut, de simple "agrégat d'individus en contact continu"–. Quant à Mauss, il laisse tout aussi peu de doute à ce sujet. Pour répondre à la question de la "formation" d'une société donnée, de sa "constitution", il souligne que le "processus de croissance a été très souvent causé par le besoin d'alliances de sociétés apparentées".⁷¹ Il écrit:

Il y a paix entre les clans, les tribus, les villes lorsqu'elles substituent à leurs instabilités, leurs souverainetés incertaines, les joutes réglées, les hospitalités réciproques, les droits de prendre femme les uns chez les autres, en un mot, lorsqu'ils limitent leurs droits, et substituent à la guerre meurtrière la rivalité des segments d'une même société.⁷²

Toutefois, il est évident que ce ne sont pas toutes les alliances militaires qui débouchent sur une dynamique de rapprochement des entités, puis de formation d'une société nouvelle. À titre d'exemple, on peut rappeler que dans l'Antiquité aucune des alliances des cités grecques n'a fait apparaître de société panhellénique.⁷³

Mauss décrit l'alliance de paix qui peut faire naître une nouvelle société en recourant au terme de *composition* sociale ("Paix en sanscrit ne se traduit que par *santhi* – composition").⁷⁴ On remarquera cependant

68 Marcel Mauss. *La nation...*, p. 180.

69 Marcel Mauss. *La nation...*, p. 180.

70 Voir Émile Durkheim. *Les règles de la méthode...*, p. 84.

71 Marcel Mauss. *La nation...*, p. 179.

72 Marcel Mauss. *La nation...*, p. 179.

73 Voir Marcel Mauss. *La nation...*, p. 170.

74 Marcel Mauss. *La nation...*, p. 182.

que les sociétés qui émergent de telles dynamiques d’alliance conservent un fort sectionnement, et qu’une rivalité permanente entre les segments perdure, mais sous une forme désormais réglée: Mauss donne ici le fameux exemple du *potlatch*.⁷⁵ En d’autres termes, des processus d’alliance résulte la reconnaissance, même embryonnaire, de règles et de droits valables pour toutes les parties. Il s’agit d’une “alliance entre égaux”.⁷⁶ Selon Mauss la plupart des sociétés européennes sont nées de telles fusions entre groupes jadis rivaux, voire opposés militairement, comme le montrent en particulier les exemples de l’Italie ou de la Suisse.⁷⁷

Par ailleurs, on peut observer combien l’accent mis sur le phénomène d’alliance est révélateur. On pourrait dire que Mauss opère par là une forme de “relève” de la philosophie politique classique.⁷⁸ En effet, loin de voir dans l’accroissement des sociétés un processus organique et aveugle, il donne un rôle déterminant à la volonté. Cette prise en compte du conscient dans l’explication du devenir historique est typique de l’approche de Mauss.⁷⁹ Mais on peut noter chez lui deux importantes différences avec le contractualisme classique. Tout d’abord, ce n’est pas l’arbitraire de la personne souveraine qui est mise ici en avant, mais la volonté collective: l’alliance, non pas des individus, mais des groupes. Ceci est un élément essentiel de toute l’école durkheimienne, selon laquelle l’individu procède de la société et non l’inverse.⁸⁰ Par ailleurs, l’alliance ne prend pas une forme immédiatement juridique (celle du contrat explicite), mais plutôt celle d’une obligation morale, d’une reconnaissance mutuelle scellée par un appareillage rituel. C’est ce qui ressort nettement de ce passage inédit, tiré d’un fragment du manuscrit de *La nation*:

Le résultat de la guerre a été quelque chose de plus profondément inscrit dans le cœur des nations. La paix, si critiquée, marque un moment capital dans l’histoire du droit international et des mœurs des nationalités, celui où l’interdépendance morale a été reconnue, et est devenue un fait et un fait conscient, connu et reconnu. Ce point est si grave [ill.] et si méconnu qu’il vaut la peine de s’y arrêter. Il y a interdépendance ou même société, communauté, entre des êtres moraux,

75 Voir Marcel Mauss. *La nation...*, p. 178.

76 Marcel Mauss. *La nation...*, p. 182.

77 Voir Marcel Mauss. *La nation...*, pp. 189-190; on pourrait ajouter la France, voir Norbert Elias. *Über den Prozess der Zivilisation...*

78 Sur ce sujet, voir Bruno Karsenti. *D’une philosophie à l’autre. Les sciences sociales et la politique des modernes*. Paris, Gallimard, 2013, ainsi que l’essai récent de Marc Joly (*La révolution sociologique. De la naissance d’un régime de pensée scientifique à la crise de la philosophie, XIX^e-XX^e siècle*. Paris, La Découverte, 2017).

79 Voir Marcel Mauss. “Fait social et formation du caractère”, *Sociologie et sociétés*, Vol. 36, N° 2, 2004, pp. 135-140.

80 Voir Émile Durkheim. *De la division du travail social...*, p. 171; pour un commentaire, voir Christian Laval. *L’ambition sociologique. Saint-Simon, Comte, Tocqueville, Marx, Durkheim, Weber*. Paris, Gallimard, [2002] 2012.

lorsque ces êtres sont dans une telle situation qu'abandonnant une partie de leurs droits et de leurs intérêts, ou pouvoirs, ils tiennent compte, dans une action commune [ill.], de leurs intérêts, de leurs droits à chacun. Le marchand et le client, l'ouvrier et le patron, le père et l'enfant et la mère sont interdépendants, de nos jours; autrefois c'étaient le clan, les familles [ill.] [qui] se créaient de ces liens. Ce n'est pas tout à fait un contrat, et encore moins un contrat permanent du genre de la *societas* du droit Romain, et de la société civile de notre droit. C'est quelque chose de moins clairement défini en droit, mais d'autre part plus naturel et plus moral.⁸¹

2) En deuxième lieu, l'ethnogenèse peut se produire par scission, c'est-à-dire par le départ d'un ou plusieurs segments d'une entité sociale. Mauss mentionne, à titre d'exemple empiriquement bien documenté, le cas des colonisations suivies d'une rupture des relations avec la métropole, à l'exemple des États américains. Dans ce cas, la "colonie devient absolument souveraine, elle est évidemment une société nouvelle".⁸²

3) Troisièmement, des sociétés nouvelles peuvent se constituer par conquête et subordination. Mauss distingue ici, de manière fine, entre un grand nombre de cas et leur analyse complète me mènerait trop loin. Disons surtout qu'à la différence d'une "alliance entre égaux", de tels processus débouchent sur des formes sociales où les droits soit sont répartis de manière asymétrique, soit sont purement et simplement niés. Une distinction en particulier est fondamentale. Dans certains cas, la société colonisatrice cherche à "faire société" avec les habitants colonisés, même si elle les maintient dans une position subordonnée. Ainsi les territoires conquis par Rome ont été intégrés à l'empire, reliés à lui par un ensemble de voies de communication, articulés à lui économiquement et culturellement. C'est ce qu'exprimait Durkheim lorsqu'il affirmait que "des sociétés d'espèces différentes, situées inégalement haut sur l'arbre généalogique des types sociaux, se réunissent de manière à former une espèce nouvelle. On en connaît au moins un cas; c'est l'Empire romain, qui comprenait dans son sein les peuples les plus divers de nature".⁸³ On peut dire de même de certaines colonies européennes modernes de peuplement, notamment l'Algérie.⁸⁴ Dans d'autres cas, la société coloni-

81 Marcel Mauss. *La nation*. Chapitre "La Société des Nations". Fonds Marcel-Mauss, Collège de France, ancienne cote IMEC MAS 26.13.

82 Marcel Mauss. *La nation...*, p. 184. On pourrait rattacher à ce phénomène les cas de création et de recréation de sociétés en marges des États territoriaux par des individus et des groupes fuyant leur expansion progressive et ses conséquences (conscription, corvées, etc.). Ce phénomène particulier d'ethnogenèse est au cœur de l'ouvrage de James C. Scott. *The Art of Not Being Governed: An Anarchist History of Upland Southeast Asia* (New Haven, Yale University Press, 2011).

83 Émile Durkheim. *Les règles de la méthode...*, p. 85.

84 Voir Marcel Mauss. *La nation...*, pp. 186, 188.

satrice n'intègre pas socialement les habitants du territoire colonisé: soit, dans le pire des cas, elle les extermine, comme l'illustre tristement le sort des *Native Americans* pendant l'expansion des États-Unis vers l'ouest;⁸⁵ soit elle se contente d'exploiter économiquement le territoire, ce qui la force à l'administrer militairement, sans nullement chercher à intégrer les colonisés, même dans le cadre d'une relation asymétrique. Mauss ne développe pas la question du devenir à long terme de telles sociétés reposant sur une composition inégalitaire. On pressent que bien souvent elles débouchent sur une scission, comme le montrent les guerres coloniales (États-Unis, Irlande, Indochine, Algérie, etc.). Néanmoins, il y a des cas où les composantes subordonnées ont bénéficié d'une reconnaissance de droits et sont ainsi devenues parties intégrantes de la société dans son ensemble. C'est le cas dans la Suisse du 19^e siècle, avec la cantonalisation de territoires autrefois dominés; ou encore en France avec, dans la deuxième partie du 20^e siècle, la pleine intégration à la nation française des départements et territoires d'outre-mer.

3.3. L'ambition politique de Mauss: les deux idées-force de La nation

Quel but Mauss poursuit-il en se livrant à cette longue analyse des différentes formes possibles d'émergence des sociétés par composition ou décomposition de sociétés distinctes? Son but est éminemment politique. En effet, *La nation* a été écrite dans le contexte de la Première guerre mondiale. Mauss, qui a dépassé en 1914 l'âge de la mobilisation, s'engage volontairement dans l'armée française. Il double d'emblée son engagement sur le terrain militaire d'un engagement sur le terrain des idées. Il se donne pour but, d'un côté, de comprendre les causes du conflit; mais par ailleurs, et surtout, il veut réfléchir par anticipation sur les conséquences possibles de la guerre. Mauss choisit ainsi de suivre une piste théorique qui peut sembler contre-intuitive: de la guerre pourrait sortir, sous certaines conditions, une nouvelle union des nations prometteuse de paix et de prospérité. L'ambition politique de *La nation* de Mauss est donc de démontrer, par les sciences sociales et l'histoire, que la paix en Europe est possible et souhaitable, et ce malgré la violence du conflit mondial. Afin de rendre cette idée plausible, Mauss montre comment, à travers l'histoire, un grand nombre de sociétés sont nées du conflit, y compris militaire: elles ont appris, par expérience, qu'une rivalité réglée vaut mieux qu'une lutte permanente dangereuse, car dérégulée. Mais dès que des droits sont reconnus se met en place, presque irrésistiblement, une dynamique

85 Voir Michael Mann. *The Dark Side of Democracy: Explaining Ethnic Cleansing*. Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

de fusion et d'intégration qui réduit les segments autrefois rivaux à l'état de vestiges, dont la signification n'est plus que culturelle. Et c'est dans ce contexte que l'idée même de "Société des nations" prend tout son sens: pour Mauss, la création, après la guerre, d'une "ligue" (*League of Nations*), d'une "confédération" (*Völkerbund*), d'une "société des nations" confirme que l'Europe, et bientôt le monde, sont sur la voie d'une nouvelle "alliance entre égaux" où les parties en conflits, épuisées par des conflits incessants, décident de se reconnaître des droits. Bien entendu, et pour les raisons que j'ai évoquées, la question d'une transformation progressive de la ligue des nations en société non plus seulement au sens faible (l'"agrégat de parties en contact continu"), mais au sens fort, reste ouverte.

Mauss ajoute à cela une deuxième idée-force, elle aussi a priori contre-intuitive: selon l'anthropologue, la forme-nation représente une condition de la pacification, et non un obstacle à celle-ci. Cette notion semble étrange de prime abord si l'on considère les débats en cours au moment où écrit Mauss. Il était courant au sortir de la guerre⁸⁶ de désigner l'effort d'unification nationale comme responsable du conflit mondial: l'État national, puisqu'il résulte d'un effort collectif de constitution d'entités politiques autonomes, aurait nécessairement partie liée avec l'exacerbation des passions nationalistes où s'associent culte de l'identité collective et défense étroite de l'intérêt national, au détriment de toute alliance et de toute coopération. À l'encontre de cette interprétation, Mauss insiste sur la différence entre nation, qu'il associe comme on l'a vu à l'auto-organisation et donc à la démocratie, et nationalisme, qui est pour lui une négation de l'auto-organisation, car il fige la culture nationale en une totalité immobile. Or, selon le raisonnement de Mauss, le caractère démocratique d'une organisation politique favorise la constitution d'alliances "entre égaux", stables car voulues par la population, et pouvant mener progressivement à une fusion. On voit là toute la différence avec les alliances intéressées et toujours volatiles que passent les dynasties. C'est ainsi que les nations sont les entités sociales les plus susceptibles de devenir à leur tour segments d'une entité plus vaste: par exemple une entité politique européenne, des "États-Unis d'Europe" préfigurant les "États-Unis du monde".⁸⁷

86 Quoiqu'un peu plus tardive (1927), voir par exemple *La trahison des clercs* de Julien Benda (Paris, Grasset, 1975).

87 Voir Marcel Mauss. *La nation...*, p. 181.

4. Conclusion

Pour conclure, j'aimerais brièvement passer en revue quelques-unes des caractéristiques générales de la réflexion de Durkheim et Mauss, en soulignant notamment les ressemblances et les différences entre ces deux auteurs.

Mauss s'inscrit clairement dans la prolongation des réflexions de Durkheim. Les deux auteurs concordent sur la nature nécessairement composée de la société. Ils sont convaincus, méthodologiquement, de l'importance d'une analyse des sous-groupes et de leurs rapports; ils sont en outre convaincus, politiquement, du rôle bénéfique des sous-groupes pour l'équilibre social, car ils constituent des milieux à la fois intégrateurs et protecteurs pour les individus. On notera que cette insistance sur les groupes intermédiaires est hautement significative, car elle permet de placer Durkheim et Mauss, à la suite notamment de Montesquieu, Tocqueville et Comte, dans une tradition de pensée associationniste et anti-jacobine dont l'importance pour l'histoire française a été soulignée par des travaux récents.⁸⁸

Par ailleurs –autre clair point d'accord entre Durkheim et Mauss– la caractéristique principale de la société moderne est d'être *intégrée*. Ce terme indique que l'entité sociale moderne est compacte de par son haut degré de mobilité géographique et sociale, de par son territoire défini, et de par l'identification consciente des habitants au groupe social dans son ensemble, et non principalement aux groupes locaux (famille, village, etc.). Toutefois, on remarquera que malgré leur accord de principe Durkheim et Mauss livrent une appréciation différente des sociétés tant pré-modernes et que modernes. En effet, Durkheim insiste sur le caractère répétitif, mécanique et ordonné des "sociétés primitives", où tous les membres ont les mêmes représentations. Par contraste, il décèle dans la modernité des tendances à l'individualisation et à la différenciation si fortes que son inquiétude principale, dans la *Division du travail social* et dans le *Suicide*, c'est le délitement du lien social moderne. Sans nécessairement différer fondamentalement, Mauss place l'accent ailleurs: il décrit le flux, la rivalité et la désorganisation des sociétés archaïques et antiques; il relève le caractère amorphe des empires; et il contraste ces formes sociales avec la compacité et la vitalité des sociétés nationales modernes, où les individus s'identifient fortement à l'État, symbole de la société.

Mauss apporte plusieurs autres nuances et compléments aux réflexions de son oncle. Je n'en mentionne ici que trois. Premièrement,

88 Voir Annelien De Dijn. *French Political Thought...*; voir aussi Julian Wright et Hugh Stuart Jones (éds). *Pluralism and the Idea of the Republic in France*. Basingstoke, Palgrave, 2012.

quoique Durkheim et Mauss concordent sur le rôle du religieux dans les sociétés pré-modernes, le neveu insiste moins que l'oncle sur le caractère sacré de la société et de l'État *moderne*. Deuxièmement, il donne une plus grande place que Durkheim aux phénomènes de circulation inter-sociale ("transfrontalière", si l'on veut). Troisièmement il attribue, dans les processus de transformation sociale, un plus grand rôle que Durkheim aux mouvements sociaux, entendus comme des groupes organisés poursuivant une finalité politique. Ceci apparaît de manière particulièrement claire dans l'analyse qu'il propose du socialisme, thème que je n'ai pas abordé dans le présent article.⁸⁹ Toutefois, un indice de cette différence dans *La nation* est la manière dont Mauss, dans son analyse de la fusion entre sociétés, se penche sur une série de cas historiques spécifiques: il veut prendre en compte, dans ses réflexions sur l'émergence des formes sociales composées, le rôle de la volonté et l'expérience sensible des personnes. Par ailleurs, il explore davantage que Durkheim le rôle du conflit et la violence dans l'histoire, qu'il perçoit comme des catalyseurs paradoxaux de la composition sociale. Il va sans dire que cet accent mis par Mauss sur la guerre et la violence est lié aux circonstances dans lesquelles *La nation* a été rédigée, et au projet politique que Mauss entendait promouvoir dans ce contexte. Mais on peut également en tirer un point théorique de portée plus générale. C'est ce que n'ont pas manqué de faire certains interprètes, et non des moindres, comme Claude Lefort⁹⁰ ou encore Carlo Ginzburg, qui place Mauss dans la lignée de ceux "qui ont essayé de comprendre la société à la lumière de ses déchirements: Hobbes, Rousseau, Hegel".⁹¹

89 Voir Jean Terrier. "Par le peuple, avec le peuple. Socialisme, démocratie et sociologie chez Marcel Mauss", *Incidences* 11, 2015, pp. 85-108.

90 Voir Claude Lefort. "L'échange et la lutte des hommes", en: *Les formes de l'histoire. Essais d'anthropologie politique*. Paris, Gallimard, 1978, pp. 21-45.

91 Carlo Ginzburg. "Lectures de Mauss", *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, Vol. 65, N° 6, 2010, pp. 1303-1320, ici p. 1317.

Bibliographie

Barrès, Maurice. *La terre et les morts: sur quelles réalités fonder la conscience française.* Paris, La patrie française, 1899.

Benda, Julien. *La trahison des clercs.* Paris, Grasset, [1927] 1975.

Citron, Susanne. *Le mythe national: l'histoire de France revisitée.* Paris, Éditions ouvrières, 1987.

De Dijn, Annelien. *French Political Thought from Montesquieu to Tocqueville: Liberty in a Levelled Society?* Cambridge, Cambridge University Press, 2008.

Durkheim, Émile. *De la division du travail social.* Paris, Presses Universitaires de France, [1893] 1994.

— *Leçons de sociologie. Physique des mœurs et du droit. Cours dispensés entre 1890 et 1900.* Paris, Presses Universitaires de France [1950] 1997.

— *Les règles de la méthode sociologique.* Paris, Presses Universitaires de France, [1895] 2007.

Elias, Norbert. *Über den Prozess der Zivilisation: Soziogenetische und psychogenetische Untersuchungen.* 2 vols. Francfort/Main, Suhrkamp, 1976.

Geary, Patrick J. *The Myth of Nations: The Medieval Origins of Europe.* Princeton, Princeton University Press, 2003.

Ginzburg, Carlo. “Lectures de Mauss”, *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, Vol. 65, N° 6, 2010, pp. 1303-1320.

Joly, Marc. *La révolution sociologique. De la naissance d'un régime de pensée scientifique à la crise de la philosophie, XIX^e-XX^e siècle.* Paris, La Découverte, 2017.

Karsenti, Bruno. *D'une philosophie à l'autre. Les sciences sociales et la politique des modernes.* Paris, Gallimard, 2013.

Laborde, Cécile. “The Culture(s) of the Republic: Nationalism and Multiculturalism in French Republican Thought”, *Political Theory*, Vol. 29, N° 5, 2001, pp. 716-735.

Laval, Christian. *L'ambition sociologique. Saint-Simon, Comte, Tocqueville, Marx, Durkheim, Weber.* Paris, Gallimard, [2002] 2012.

Lefort, Claude. "L'échange et la lutte des hommes", en: *Les formes de l'histoire. Essais d'anthropologie politique*. Paris, Gallimard, 1978, pp. 21-45.

Mann, Michael. *The Dark Side of Democracy: Explaining Ethnic Cleansing*. Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

Mauss, Marcel. *Manuel d'ethnographie*. Paris, Payot, 1967.

— "Une catégorie de l'esprit humain: la notion de personne, celle de 'moi'", en: *Sociologie et anthropologie*. Paris, Presses Universitaires de France, [1950] 1990, pp. 331-362.

— "Fait social et formation du caractère", *Sociologie et sociétés*, Vol. 36, N° 2, 2004, pp. 135-140.

— *La nation*. Paris, Presses Universitaires de France, 2013.

Müller, Hans-Peter. *Wertkrise und Gesellschaftsreform: Emile Durkheims Schriften zur Politik*. Stuttgart, F. Enke Verlag, 1983.

Münkler, Herfried. *Die Deutschen und ihre Mythen*. Reinbeck Bei Hamburg, Rowohlt, 2010.

Scott, James C. *The Art of Not Being Governed: An Anarchist History of Upland Southeast Asia*. New Haven, Yale University Press, 2011.

Tarot, Camille. *Sociologie et anthropologie de Marcel Mauss*. Paris, La Découverte, 2003.

Terrier, Jean. "Par le peuple, avec le peuple. Socialisme, démocratie et sociologie chez Marcel Mauss", *Incidence* 11, 2015, pp. 85-108.

— "Pluralité et unité chez Émile Durkheim. Sur le rapport entre pluralisme et pensée sociale", *Revue internationale de philosophie*, Vol. 279, N° 1, 2017, pp. 181-199.

Weber, Max. *Wirtschaft und Gesellschaft. Grundriss der verstehenden Soziologie*. Tübingen, J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), [1922] 1972.

Wernick, Andrew. *Auguste Comte and the Religion of Humanity: The Post-Theistic Program of French Social Theory*. Cambridge, Cambridge University Press, 2003.

Wright, Julian y Jones, Hugh Stuart (éds). *Pluralism and the Idea of the Republic in France*. Basingstoke, Palgrave, 2012.